



## ADHESION 2010 - 2011

Dossier à fournir :

- Le bulletin d'adhésion
- La fiche sanitaire remplie et signée. Si votre enfant suit un traitement médical, joindre une copie de l'ordonnance
- 2 photos d'identité
- 1 chèque à l'ordre du Groupe Pierre François de :

52 euros pour 1 enfant  
93 euros pour 2 enfants  
129 euros pour 3 enfants

Pour les nouveaux adhérents il sera encaissé après 2 activités et avec votre accord. Si par contre votre enfant ne souhaite pas poursuivre l'aventure, alors nous détruirons votre chèque.

La cotisation annuelle comprend une part fédérale et l'adhésion à l'association. Elle inclut la prime d'assurance individuelle accidents et responsabilité civile obligatoire spécifique aux associations de scoutisme.

### Attention :

- **Le dossier d'adhésion doit nous parvenir complet avant la première sortie. Le cas échéant, nous ne pourrions accepter l'enfant pour des raisons légales.**
- **Le changement du mode de règlement des frais de participation aux activités de l'année est en cours d'étude. Des informations complémentaires vous seront transmises d'ici à la fin du mois de décembre prochain. En attendant les modalités des années précédentes sont maintenues :**
  - **6 € pour les sorties de la journée**
  - **Entre 15 et 30 € pour les weekends de 2 ou 3 jours.**